



ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 25 avril 2022, a adopté les règlements suivants :

- 21-030-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 27 600 000 \$ afin de financer les travaux prévus dans le cadre du projet de réaménagement de la rue Peel (21-030) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 33 400 000 \$**
- 20-037-1 Règlement modifiant le Règlement autorisant un emprunt de 6 689 000 \$ pour le financement de la réalisation d'interventions municipales entre le square Cabot et le boulevard René-Lévesque (20-037) afin d'augmenter le montant de l'emprunt à 8 853 000 \$**
- 22-022 Règlement autorisant un emprunt de 59 377 000 \$ pour financer les travaux prévus au programme de maintien des actifs du Service de l'Espace pour la vie**

La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé les règlements 21-030-1 et 20-037-1 le 5 juillet 2022 et approuvé le règlement 22-022 le 13 juillet 2022. Tous ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Ils peuvent également être consultés en tout temps sur le site Internet de la Ville : montreal.ca/reglements-municipaux/.

Fait à Montréal, le 19 juillet 2022

Le greffier de la Ville,
Emmanuel Tani-Moore, avocat